

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt trois du mois de mars, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 12 mars 2015

Etaient présents : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Béatrice NOUVEAU, Christian FOURNAGE, Elie SMITH, Véronique RUFIN, Dominique DUCLOS, Guillaume GARDON, Sylviane HENNEQUIN, Jean-Paul GUILLON, Nathalie LAMERE-CRAPART.

Absents excusés : Marie-Claude MICHEL (arrivée à 19 H 55)
Céline VERGEOT (Pouvoir Christelle LE TALLEC)
Vanessa SZUBA
Pierre CARQUIN (Pouvoir Sylviane HENNEQUIN)

Départ de Béatrice NOUVEAU à 20 H 00 (Réunion SIVU de la Picoterie)

Secrétaire de séance : Dominique DUCLOS.

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter une question à l'ordre du jour, concernant le lancement de la procédure de cession d'un chemin rural : « Chemin rural lieu dit Les Savarts ».

Les membres du Conseil Municipal acceptent de rajouter cette question à l'ordre du jour.

Sylviane HENNEQUIN aurait souhaité avoir des documents.

Madame le Maire explique que la Commune en est juste au stade du lancement de l'enquête publique.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13/02/2015

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention (B. NOUVEAU) approuve le compte rendu du 13 février 2015.

Vote des subventions aux Associations

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande de subvention est arrivée après la Commission de Finances. Il s'agit du Judo Club de l'Omois, qui demande 800,00 €.

Madame le Maire donne lecture des montants des subventions proposées par la Commission des Finances :

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT
ANCIENS COMBATTANTS	500.00 €
ANIMATION FLORALE ARTISTIQUE	300.00 €
CERCLE CYCLISTE COULOMMIERS	800,00 €
CLUB RENCONTRES AMITIE	700.00 €

COMITE DES FETES	12 000.00 €
CROIX ROUGE	100.00 €
DEFENSE ANIMAUX OMOIS	250.00 €
FERVENTS DU BOUCHON	250.00 €
JUDO CLUB DE L OMOIS	0.00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	400.00 €
NOGENT HISTORIQUE	400.00 €
NOGENT LOISIRS	300.00 €
NOGENT VOUS ACCUEILLE	200.00 €
OCCE/COOPERATIVE SCOLAIRE	1.500.00 €
PAPILLONS BLANCS (APEI)	800.00 €
PETANQUE NOGENTAISE	0.00 €
REVEIL NOGENTAIS	11.000.00 €
STE MUSICALE ET DE CONCERTS	900.00 €
THEATRE MASCARA (Subvention exceptionnelle).....	1 500.00 €
THEATRE MASCARA	3 000,00 €
CCAS	8.000 ,00 €

SOIT UN TOTAL DE 41 350.00 €

Il est donc proposé de rajouter 800,00 € pour l'Association « Judo Club de l'Omois ».

Béatrice NOUVEAU souhaite comparer les subventions 2015 avec les subventions 2014.

Madame le Maire donne les montants des subventions versées en 2014.

Sylviane HENNEQUIN aurait souhaité que « opération brioche » continue à être organisée, plutôt que le versement d'une subvention à l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 2 voix contre (S. HENNEQUIN- Pouvoir de S. HENNEQUIN) et 1 abstention (JP GUILLON) accepte de versement de ces subventions.

D.O.B : Débat d'Orientations Budgétaires

Concernant le Débat d'Orientations Budgétaires, Madame le Maire explique qu'il ne sera pas sanctionné par un vote.

Préalable

Résultats de clôture 2014 - fonctionnement	+ 415.098,96€
- investissement	+ 447.250,88€
Annuité de la dette - capital	+ 65.548,07€
- intérêts	+ 65.805,76€

Il est proposé au Conseil municipal les orientations suivantes :

FONCTIONNEMENT

Fiscalité

Les bases de la contribution foncière des entreprises sont en diminution (fermeture SOTRAMAT) et le produit assuré de 787.906€ est en diminution de 2,26% par rapport à 2014.

Le maintien des taux, dans un contexte de forte pression fiscale, est un engagement de l'équipe municipale et sera respecté. Les taux seront reconduits pour 2015, sans hausse.

Les taux actuels de la Commune sont voisins des taux moyens nationaux.

D.G.F

La baisse entamée en 2014 se poursuit. Les dotations ne sont pas connues à ce jour, mais la nouvelle perte pour la commune peut être évaluée à 30.000 €.

Dans un environnement défavorable, les dépenses de fonctionnement constituent le levier d'ajustement face à la baisse des recettes.

Personnel

Un emploi a été supprimé au 01/10/2014 après un départ en retraite. La mutualisation des moyens va se développer et la réduction des effectifs se poursuivra dans les années futures.

Subventions

Quelques diminutions ont été proposées en commission de finances.

INVESTISSEMENT

Principalement

Achat de matériel

Informatique :

Trois tours équipées de versions anciennes de Windows ne permettent pas les échanges de données devenue obligatoires (état civil, élections, cadastres, dématérialisation de la comptabilité et des pièces justificatives etc.) et devront être renouvelées dès la mise sur marché de Windows 10.

Nettoyage :

Acquisition d'une auto-laveuse pour les salles des Longs Prés.

Rendu possible par la fin du contrat de nettoyage (1fois/semaine) et eu égard aussi à la pénibilité pour notre agent de nettoyage.

Ecole :

Un tableau numérique et un ordinateur portable

Divers :

Une armoire phytosanitaire, un surpresseur et un défibrillateur.

Travaux :

Bâtiments :

Travaux d'économie d'énergie à la mairie, par l'installation de fenêtres double vitrage et de volets roulants.

Pose de films isolants Longs Prés – Flash sirène Longs Prés

Voirie :

VC 14 (crédits reportés 2014)

Sécurisation piétonne Rue Ernest Vallée

Réhabilitation rue Dépaux et rue Leduc de la Tournelle

Pluvial Route de Rebais – Passage piétons au Crochet – Réfection caniveau

Cession d'actifs

Le produit de la vente de l'ancienne école de la Ferroterie fera l'objet d'un placement budgétaire dans l'attente de constituer l'autofinancement de la réalisation d'une future construction scolaire.

Marie-Claude MICHEL arrive à 19 h 55.

Béatrice NOUVEAU quitte la séance à 20 h 00 (Réunion au SIVU de la Picoterie).

Véronique RUFIN exprime des réserves quant aux travaux de la Mairie.

Vote des TAUX

Madame le Maire expose que sa liste s'était engagée à maintenir les taux des taxes. Elle propose donc de reconduire les taux de 2014 :

	Taux d'imposition communaux proposés pour 2015
Taxe d'habitation	25,05
Taxe foncière (bâti)	17,54
Taxe foncière (non bâti)	30,69
C.F.E.	20,10

Le résultat attendu est de 787.906,00 €.

Les taux sont votés à l'unanimité.

Amortissement des subventions d'équipements versées

Suite aux travaux d'investissement 2014 sur les réseaux d'électricité (PVR Plat Pays- rue Lambin), la Commune doit amortir ces réseaux.

Madame le Maire propose d'amortir les réseaux sur une durée de 10 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette durée de 10 années d'amortissement.

Convention Pétanque

Un modèle de convention a été transmis à tous les Conseillers municipaux. Madame le Maire demande s'il y a des questions concernant cette convention.

Jean-Paul GUILLON souhaiterait rectifier un point : « Les fournitures ont été payées par la Commune et non par l'Association.

Madame le Maire accepte de rectifier ce point sur la convention.

Véronique RUFIN demande s'il existe un équivalent pour l'Association du Foot.

Madame le Maire répond qu'il faudra chercher si un tel document existe, et que dans le cas contraire, une convention sera proposée également.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de valider cette convention.

D.E.T.R (Dotation d'équipements des Territoires Ruraux) : demande de subvention – fenêtres de la Mairie

Concernant les travaux d'investissement 2015, un devis de remplacement des fenêtres et pose de volets roulants a été demandé à une entreprise spécialisée.

Ces travaux sont estimés à la somme de 46.409,90 € HT soit 55.691,88 € TTC.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer une demande de subvention concernant ces travaux au titre de la D.E.T.R. 2015.

Ces travaux rentrent dans le cadre de la transition écologique (opération visant à la mise en œuvre du plan national d'adaptation de la France aux effets du changement climatique (PNACC). La subvention sera comprise entre 25 et 35 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de demander cette subvention au titre de la D.E.T.R. 2015.

U.S.E.D.A : éclairage public – Résidence les Marronniers

Madame le Maire a demandé à l'USEDA un devis concernant la rénovation de l'éclairage public et mise en conformité du réseau, concernant la résidence Les Marronniers.

Un devis estimatif nous a été adressé :

Montant estimatif des travaux : 13.376,42 € HT
Participation de l'USEDA : 4.445,70 € HT
Montant de la Contribution de la Commune : 8.930,72 € HT.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Société LOGIVAM accepte de reverser à la Commune un montant équivalent à 50 % de la contribution communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de lancer ces travaux.

Donation de trois parcelles à la Commune

Suite à un décès, une succession nous a contacté pour proposer à la Commune de lui céder à titre gratuit 3 parcelles cadastrées en zone ND :

- ZR 74 « les murs blancs »
- ZR 135 « les sainfoin »
- ZR 149 « les graviers »
-

Maître FERRAND Notaire à Charly-sur-Marne estime que la valeur de ces trois biens pourrait être comprise entre 300 et 400 euros.

Madame le Maire estime que cette opération n'est pas intéressante pour la Commune.

Guillaume GARDON pense que ces parcelles pourraient se situer en zone constructible à l'avenir.

La règle veut que les propriétaires riverains soient prioritaires. Il semblerait donc qu'aucun d'entre eux ne soit intéressé.

Il s'agit de parcelles étroites, enclavées, et non desservies par les réseaux.

Véronique RUFIN s'interroge sur l'entretien de ces terrains.

Le montant des frais de notaire pourrait dépasser la valeur des parcelles. André HOURDRY estime ces frais à une valeur entre 500 et 1000 €.

Madame le Maire propose de demander des renseignements complémentaires et propose de reporter cette question au prochain Conseil Municipal.

Encaissement de chèque

En 2012, les bâtiments des écoles primaires avaient été fracturés, La Commune avait porté plainte et demandé le remboursement de serrures et d'heures de nettoyage,

Conformément au jugement du 5/09/2014, l'assurance DAS propose un chèque d'un montant de 341,66 €,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

D.I.A. (déclarations d'intention d'aliéner)

12, impasse du Village	AB358 AB 357	27 284 Cour commune
9 ter rue Beaurepaire	AB 481	8 a 7 ca

Informations diverses

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la venue du Sous-Préfet en Mairie le Vendredi 3 avril prochain.

Madame le Maire donne lecture de deux courriers de remerciements reçus de Madame VAN DE CASTEELE, ainsi que de Monsieur TROCME, Président de Nogent Loisirs.

Madame le Maire donne ensuite lecture d'un extrait du C.G.C.T. (Art. L 2121.5), concernant la présence des élus, en qualité d'assesseur, dans les bureaux de vote.

Véronique RUFIN explique un problème de stationnement, rue Porteneuve.

Elle suggère également, étant donné l'éloignement du centre bourg des bureaux de vote, qu'un transport soit mis en place les jours de scrutin.

La séance est levée à 20 h 55.

Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.